

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'100'000.- POUR PARTICIPER AU COÛT DE CONSTRUCTION DE LA
ROUTE DE LIAISON « GENÈVE-SUD » (L1-L2)**

Considérant,

- l'abandon du projet de route dit de « La voie Cottier »,
- la situation de surcharge sur les routes de Genève-Sud et la situation qui se péjore d'année en année,
- l'absence de véritable pénétrante dans la région de Genève-Sud,
- l'impossibilité d'améliorer la desserte de mobilité douce et des transports collectifs,
- les difficultés de donner la priorité aux transports collectifs en raison de la surcharge sur nos routes et leurs dimensions,
- les études menées depuis le milieu des années 90 pour trouver une solution,
- la position favorable des communes de Genève-Sud pour une nouvelle desserte,
- le rapport du Conseil d'État sur la motion « Pour l'étude et la réalisation d'une route de contournement de Genève-Sud (M-1944) »,
- l'opportunité de raccorder cette desserte au complément de jonction dit de la Milice,
- le rapport du 7 avril 2011 intitulé rapport final concernant une infrastructure de mobilité dans Genève-Sud entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy et entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand,
- la décision du 18 avril 2012 du Conseil d'État de réaliser les liaisons L1-L2,
- la loi L 11310 du 27 juin 2014 ouvrant un crédit d'étude de CHF 1'331'000.- en vue de mener les études d'une liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy, dite L1, et d'une liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand, dite L2, dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud,
- le rapport d'analyse multicritère de janvier 2016, phase « avant-projet » ainsi que son annexe,
- la présentation du 28 juin 2016 relative à différentes variantes et leur coût,
- la proposition des communes de Genève-Sud de participer au financement à hauteur d'environ 10 millions sur un budget estimé à 120 millions
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour participer au coût de construction de la liaison L1-L2 de Genève-Sud.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.43.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.43, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2018 à 2047 par le compte 6200.331.43.
5. De renoncer à une attribution au fonds de décoration puisqu'il ne s'agit pas d'un propre investissement.

Bardonnex, le 7 février 2017



Ginior RANA ZOLANA
Président